© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

légalité de l'urine synthétique

Par Profil supprimé Postée le 10/11/2014 16:14

> Dans le cadre d'un TPE de Première S, nous aimerions savoir si l'urine artificielle (ou urine synthétique) est légale en france et si il est légal d'en posséder.
>
> En effet, nous aimerions l'utiliser pour effectuer un travail permettant de créer de l'énergie à partir de biomasse et l'urine naturelle nous as été refusée par les encadrants.
>
> Nous projetions donc d'utiliser en remplacement une urine de synthèse mais nous nous posons la question de sa légalité
>
> Cordialement.

Mise en ligne le 13/11/2014

Bonjour,

Notre service est missionné pour répondre aux questions en matière de drogues et de dépendance. A ce titre, nous pouvons vous répondre que l'urine artificielle ne figure pas sur la liste des substances stupéfiantes illicites en France. En revanche, nous ne pouvons vous garantir qu'il soit autorisé d'en détenir. Nous vous conseillons pour cela de vous renseigner auprès des douanes ou des services de police.

Bien cordialement.